



DEMANDES et PROPOSITIONS

PROJET CIRCULAIRE MOUVEMENT

2012-2013

CAPD du 28 :02/2012

Modalités de participation : (p 5)

Nous constatons une réduction conséquente du temps de possibilité de suppression, modification (de 13 à 5 jours) : quelles en sont les raisons ? Est-il possible de rallonger le délai ? Notamment pour qu'il y ait un chevauchement avec la réception de l'AR ?

Contenu de l'AR : quels items ? Quelles bonifications seront vérifiables ?

A quelle date les organisations syndicales disposeront-elles de la L6, L7, L8, afin d'effectuer leur travail au mieux ?

Fonctionnaires stagiaires : (p7)

Nous réitérons notre inquiétude au sujet de l'obligation des vœux zones et notamment de son effet « contre nature » (les points de barème sont censés améliorer la situation des collègues et pas les pénaliser : or c'est ce qui se passe avec les points enfants)

Titulaires de secteurs p 6

Nous avons fait la demande en groupe de travail d'une phase d'affectation sur supports identifiés sous la responsabilité des collègues qui effectueraient leurs vœux avec résultats au 15/06. Cette procédure est utilisée dans d'autres départements.

Il nous avait été répondu qu'il fallait vérifier la faisabilité informatique. Qu'en est-il ?

Nous remarquons un raccourcissement de la date butoir d'envoi de la demande de priorité, serait il possible de l'élargir ?

L'ambigüité sur qui doit envoyer le formulaire demeure : les TRS en place bien sûr mais ceux qui demandent pour la première fois ?

Quid des points de stabilité ? cf p 19 Nous rappelons la demande du SE UNSA d'acter les points de stabilité des TRS. Ce point ne semblant pas poser de problème lors des discussions en groupe de travail 2011 et 2012.

Nous réitérons notre demande de priorité autre qu'entière.

Titulaire remplaçant p6

Nous demandons de conserver le support obtenu à TD pour les temps partiels de droit.

Catégorie de postes : p9

Disparition des directions d'école comportant au moins 3 classes spécialisées recevant des enfants déficients ou inadaptés y compris écoles de plein air : en reste-t-il dans le département ?

ASH : pourrait- on avoir la liste des postes à TP qui se sont transformés suite à obtention du CAPASH ?

Postes fléchés langues : pourrait- on avoir la liste des postes à TP qui se sont transformés suite à obtention de l'habilitation ?

Ecole primaire : la modification du libellé ne règle pas le problème de la prise en compte de ces écoles dans les codes tous postes. D'autre part, ce libellé pose question en cas de mesure de carte scolaire.

Mouvement postes spécifiques et à profil p15

Le problème d'accèsion à ces supports pour les entrants persiste.

Barème p18

TH :

Disparition de la mention restrictive, envoi des dossiers plus tôt positif.

Mais problème de la tenue du groupe de travail toujours après la fermeture du serveur : nous regrettons qu'ainsi les TH soient les seuls à ne pas connaître leur barème exact au moment de la saisie de leurs vœux.

Bonifications

Carte scolaire :

- Serait-il possible en cas de date d'arrivée égale de plusieurs collègues d'utiliser le barème de participation actuel au mouvement afin de déterminer la personne qui aura obligation de muter ? Le barème prend en compte plusieurs critères (carrière, social, médical), or actuellement sont touchées des personnes en poste depuis plusieurs années dont la situation a singulièrement évolué. (leur barème d'arrivée étant souvent caduc)

- Lors du groupe de travail, la difficulté à retrouver un support de même nature avait été longuement discutée. Or la problématique n'est prise en compte dans le projet que pour les postes spécialisés.

Il s'agit d'un traitement inéquitable entre tous les collègues touchés par une mesure de carte scolaire.

Si extension des natures de support il y a, elle doit l'être pour tous.

- Comment comptez vous gérer les modulateurs, les DCom ?
 - La mention transfert de poste a disparu, le transfert est-il automatique ?
- p24

- mesure de carte scolaire pour directeur : il n'y a toujours pas la précision "ou décharge inférieure"

ASH

Problématique des postes vacants au mouvement : quelle priorité pour les collègues nommés dessus et partant en formation ou en formation candidat libre ?